

RCV 42 - GUIDE – 420

Version mars 2022

INTRODUCTION

Ce document est un guide pour les juges et les concurrents. Les interprétations officielles de la RCV 42 sont publiées sur le site de World Sailing (traduction disponible sur le site de la FFVoile) et ce guide y fait référence.

PRINCIPE

Les juges accorderont aux concurrents le bénéfice du doute, cependant, lorsqu'ils sont certains qu'un concurrent enfreint la RCV 42, ils agiront pour protéger les concurrents qui se conforment à la règle.

RÈGLES DE CLASSE 420 QUI MODIFIENT LA RCV 42

C.1.1 Changements aux RCV (01 décembre 2021)

C.1.1.1 Si la vitesse moyenne du vent est clairement supérieure à 13 nœuds sur l'ensemble du parcours, le comité de course peut signaler, conformément à l'annexe P5 des RCV, que « le pumping, le balancement et le ooching » sont autorisés. Ceci modifie les RCV 42.2(a), 42.2(b) et 42.2(c).

TECHNIQUES ET INFRACTIONS SPÉCIFIQUES À CETTE CLASSE

Plus le vent est faible, plus les meilleurs concurrents deviennent calmes dans le bateau, car une conduite en souplesse du bateau permet de mieux conserver le flux d'air dans les voiles. Dans les vents de plus de 13 nœuds quand le pavillon « O » est envoyé, les concurrents en 420 sont autorisés à pomper, balancer et saccader sur les bords de près et de portant.

L'interdiction de godiller s'applique à tout moment et l'assouplissement de la règle ne leur permet pas de virer de bord ou d'empanner de façon répétitive.

DÉPART

Un roulis

Un mouvement de roulis au départ ne doit pas propulser clairement le bateau.

Actions autorisées :

- Un mouvement de roulis qui ne propulse pas clairement le bateau.

Actions interdites :

- Un mouvement de roulis qui propulse clairement le bateau. BASE 4
- Faire rouler le bateau de façon répétée. 42.2(b)(1)

Quelques repères :

- Est-ce le concurrent qui fait rouler le bateau ?
- Est-ce qu'un seul roulis propulse clairement le bateau ?
- Le roulis est-il répété (plus d'une fois) ?

Godiller

La godille a tendance à apparaître par vent léger, particulièrement quand le bateau est coincé entre d'autres bateaux sur la ligne de départ.

Actions autorisées :

- Des mouvements de godille, même vigoureux, lorsqu'un bateau est au-dessus de la route au plus près et change clairement de direction pour suivre une route au plus près. 42.3(d), GOD 1
- Bouger la barre de façon répétée pour réduire la vitesse. 42.3(f)

Actions interdites :

- Godiller en-dessous d'une route au plus près, souvent pour tenter d'arrêter le bateau et revenir immédiatement face au vent ou pour s'écarter sous le vent d'un autre bateau.
- Godille vigoureuse dans les deux sens. GOD 2

Quelques repères :

- Les mouvements de la barre sont-ils vigoureux ?
- Propulsent-ils le bateau vers l'avant ou l'empêchent-ils de reculer ?
- Le bateau est-il au-dessus d'une route au plus près et change-t-il clairement de direction vers une route au plus près ?
- La godille neutralise-t-elle la godille précédente ?

REMONTÉE AU VENT

Pomper par mouvement du corps

Fréquemment vu au-dessus de la ligne de départ ou sur le bord de louvoyage dans des conditions allant de 10 et 13 nœuds et se référant principalement à des mouvements du corps de l'équipier au trapèze.

Actions autorisées :

- Mouvements du corps vers l'avant et l'arrière pour modifier l'assiette du bateau en phase avec les vagues. SACC 1

Actions interdites :

- Pomper par mouvements du corps créant des battements répétés de la chute par flexions des jambes de l'équipier au trapèze ou des torsions excessives de la partie supérieure du corps. POMPE 6

Quelques repères :

- Y a-t-il des vagues ?
- Le mouvement du corps du concurrent est-il en phase avec les vagues ?
- Le mouvement du corps du concurrent cause-t-il des battements de la chute de la voile ?
- Pouvez-vous relier les mouvements du corps du concurrent avec les battements de la chute de la voile ?
- Les battements de la chute sont-ils répétés ?
- Les battements de la chute peuvent-ils être causés par les vagues ?
- Comment se comporte-t-il par rapport aux autres bateaux ?

Pomper à l'écoute

Dans des conditions allant de 9 à 13 nœuds, le barreur a tendance à pomper l'écoute de grand-voile de façon rythmique sans relation avec des bascules du vent, des risées ou des vagues.

Actions autorisées :

- Border et choquer une voile en relation avec des bascules de vent, des risées ou des vagues. POMPE 2

Actions interdites :

- Border et choquer la grand-voile sans relation avec des bascules de vent, des risées ou des vagues. POMPE 1

Quelques repères :

- Le réglage et le relâchement de l'écoute peuvent-ils être une réponse à des bascules du vent, des risées ou des vagues ?
- Le réglage et le relâchement répétés de l'écoute font-ils battre la voile ?

Virement bascule

Les virements bascule exagérés peuvent apparaître plus spécialement par vent faible. Les concurrents déplacent leur corps d'une manière vigoureuse pendant le virement de bord qui est amplifié par l'équipier qui se suspend au hauban.

Actions autorisées :

- Mouvements du corps pour exagérer le roulis qui facilite la conduite du bateau par un virement de bord et qui font que le bateau sort d'un bord à la même vitesse que celle qu'il avait juste avant la manœuvre. ROCK 8

Actions interdites :

- Mouvements du corps exagérant le roulis du bateau par un virement de bord qui augmente la vitesse du bateau juste après la fin de ce virement de bord.

Quelques repères :

- Les différents virements de bord augmentent-ils la vitesse du bateau ?
- Le mouvement du corps du concurrent est-il à l'origine de cette augmentation de vitesse ?
- L'augmentation de la vitesse après le virement de bord est-elle suivie d'une diminution soudaine et significative de la vitesse ?

PORTANT

Pomper

Pomper le spinnaker au vent arrière et au largue est l'une des infractions les plus courantes dans la classe 420, les concurrents essayant de le justifier par le réglage du bateau.

Actions autorisées :

- Régler une voile dans le but de régler le bateau dans les conditions existantes. POMPE 2
- Pomper une voile ou deux voiles en même temps une fois par vague ou par risée pour initier le surfing ou le planing. Notez que pour être qualifié de surf, le bateau doit accélérer rapidement en descendant sur l'avant de la vague. 42.3(c).
- Si une latte est inversée, l'équipage du bateau peut pomper la voile jusqu'à ce que la latte ne soit plus inversée, à condition que cette action ne propulse pas clairement le bateau. 42.3(e).

Actions interdites :

- Régler une voile dans le but de l'agiter. POMPE 1
- Pomper le spinnaker en le justifiant par son réglage, en causant le déventement du spinnaker et en le réglant exagérément de façon répétée et rythmique. POMPE 1
- Par vent très faible, éloigner et rapprocher vigoureusement le spinnaker sans initier de surfing ou de planing. POMPE 1
- Pomper une voile lorsqu'on est déjà en train de surfer ou de planer. POMPE 12
- Pomper une fois la grand-voile pour initier le surfing ou le planing, suivie d'une action de pomper le spinnaker lorsqu'il est déjà au planing ou au surfing.

Quelques repères :

- Y a-t-il des conditions de surfing ou de planing ?
- Une action de pomper par vague ou par risée initie-t-elle le surfing ou le planing ?
- L'action de pomper a-t-elle été faite pendant que le bateau planait ou surfait ?
- Border et choquer peuvent-ils être une réponse à des variations de vent, des risées ou des vagues ?
- La répétition des actions de border ou choquer fait-elle battre la voile ?

Balancer

Le balancer en 420 n'est pas si difficile à observer car ce sont normalement des mouvements réguliers et répétés du corps du barreur et de l'équipier qui sont assis de chaque côté du bateau.

Actions autorisées :

- L'adoption d'un positionnement statique de l'équipage quand la stabilité du bateau est réduite.
ROCK 4

Actions interdites :

- Roulis provoqué par le barreur et l'équipier assis de chaque côté du bateau et qui induisent ou accentuent le roulis ambiant. 42.2(b)(1)

Quelques repères :

- Le concurrent rétablit-il la bonne assiette du bateau quand la stabilité est réduite ?
- Le concurrent fait-il rouler le bateau ?
- Le roulis est-il répété ?

CONSEILS POUR LES CONCURRENTS

Posez des questions.

Si vous n'êtes pas sûr d'une technique, demandez par écrit une clarification afin que les autres concurrents puissent également bénéficier de la réponse.

Si vous êtes pénalisé par un pavillon jaune, demandez aux juges une explication sur ce que vous pouvez et ne pouvez pas faire.

N'oubliez pas que plus l'épreuve est importante, plus le ratio juges/concurrents est élevé, de sorte que votre manière de naviguer sera scrutée à la loupe lorsque cela sera vraiment important.